



Protocole heures supplémentaires et
Compte Épargne Temps :

Donnez votre avis !...

C'est dans un contexte de profonde insatisfaction en matière de salaires et de pouvoir d'achat, que le gouvernement propose un protocole sur le paiement des heures supplémentaires. Si le principe peut paraître fort attrayant pour celles et ceux qui seraient concernés, il n'en demeure pas moins que la réalité de ce protocole dévalorise profondément la valeur d'une journée de travail et ignore totalement le principe réglementaire de la valorisation des heures supplémentaires...



Les dispositifs :

HEURES SUPPLÉMENTAIRES :

Le protocole :

- ⇒ Seules les 14 premières heures seront majorées de 7 %. Les heures suivantes seront indemnisées sur la base forfaitaire de 13 euros de l'heure quelque soit l'indice ou la catégorie professionnelle de l'agent.
- ⇒ Dans le secteur privé les heures sup. sont majorés de 25 %

COMPTE EPARGNE TEMPS :

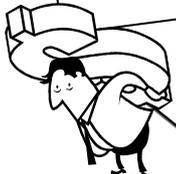
Le protocole :

- CHAQUE JOURNÉE POURRAIT ÊTRE RACHETÉE, DANS LA LIMITE DE 50 % DU CET :
- ⇒ En catégorie C, 65 euros par jour, alors que la journée moyenne de travail est à 70 euros.
 - ⇒ En catégorie B, 80 euros par jour alors que la journée moyenne de travail est à 91 euros
 - ⇒ En catégorie A, 125 euros par jour alors que la journée moyenne de travail est à 140 euros

CE QUI EST GRAVE :

Ces 2 dispositifs sont en dessous de la réglementation de notre secteur. C'est une nouvelle attaque qui tend à casser notre statut de la Fonction Publique, alors qu'il aurait besoin d'être renforcé, notamment sur la question de la valorisation des heures supplémentaires ! Le protocole prévoit, en outre, un nouvel assouplissement du CET. **Vendre ses heures sup. c'est un peu vendre sa santé.**

Analyse CGT



Analyse CGT

- ⇒ Pour les deux dispositifs, rien n'est prévu en ce qui concerne les modalités de remplacement des agents ou pour pallier à la vraie raison du volume d'heures supplémentaires : l'insuffisance chronique de professionnels qualifiés dans nos secteurs professionnels. Pour le Ministère, ce sont les établissements qui gèrent mal les organisations de travail !
- ⇒ POUR CETTE RAISON, LA CGT A EXIGÉ QUE L'ON TRAITÉ LES QUESTION D'EMPLOI ET DE FORMATION DANS LA NÉGOCIATION. CE QUE LE MINISTÈRE A REFUSÉ !

Provenance des fonds :



LE MINISTÈRE FINANCE = 0 €

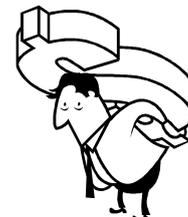
↳ 350 millions d'euros provenant du Fond pour l'Emploi Hospitalier

↳ 324 millions d'euros déclarés provisionnés par les établissements au 31 décembre 2006

Ces 674 millions d'euros potentiels doivent servir pour 3 enveloppes distinctes :

- ↳ les CET des médicaux : 280 millions d'euros
- ↳ les CET non-médicaux : 140 millions d'euros
- ↳ les Heures Supplémentaires des non-médicaux : 345 millions d'euros

LE COMPTE N'Y EST PAS !



CE QUI EST GRAVE :

Analyse CGT

Le Gouvernement considère que les établissements ont provisionné les sommes (Source ministère : 324 millions d'euros déclarés provisionnés...)

Affirmer cela, c'est méconnaître la situation budgétaire réelle des établissements, plus grave cela témoigne d'une volonté d'accentuer les déficits, d'engager de nouvelles suppressions d'emplois et dégrader les conditions de travail !

**Consultez le texte :
www.sante.cgt.fr**

Conformément à sa démarche, à chaque fois qu'un protocole est proposé à la signature, la CGT vous demande de vous exprimer et de donner votre avis :



Donnez votre avis ...

Pour ce qui concerne ce dispositif :

CES PROPOSITIONS CORRESPONDENT À VOS ATTENTES ?

Oui Non

GLOBALEMENT, CES PROPOSITIONS SONT SUFFISANTES ?

Oui Non

SUR LE CET CORRESPONDENT-ELLES À VOS ATTENTES :

Oui Non

SUR LES HEURES SUP. CORRESPONDENT-ELLES À VOS ATTENTES :

Oui Non

PERSONNELLEMENT, ALLEZ-VOUS Y SOUSCRIRE ?

Oui Non

PENSEZ-VOUS QUE LA CGT DOIT LE SIGNER ?

Oui Non

ETES-VOUS PRÊT A VOUS MOBILISER POUR AMELIORER CES DISPOSITIFS : EXIGER LE RESPECT ET L'AMELIORATION DU STATUT, VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET VOTRE SALAIRE, DES CRÉATIONS D'EMPLOIS QUALIFIÉS ?

Oui Non

Commentaires :

.....
.....
.....
.....

Nom Prénom :

Grade :

Service :

Etablissement :

Equipe (Jour-Nuit) :